

Leur vie à côté d'une antenne-relais : ils témoignent

D'après le site ANFR (Agence nationale des fréquences), la ville de Saint-Étienne compte 138 antennes-relais dont 135 sont en service. Les trois autres ne le sont pas encore, mais sont techniquement opérationnelles. 47 % d'entre elles sont mutualisées, c'est-à-dire utilisées par plusieurs opérateurs (Orange, SFR, Bouygues ou Free). Saint-Étienne est, de très loin, la commune de Loire Sud qui compte le plus d'installations. Suivent Saint-Chamond (27), Firminy (13), La Ricamarie (13), Rive-de-Gier (10) et L'Étrat (10). Le village de Planoy en compte sept soit plus que des communes bien plus peuplées comme Roche-la-Molière (4) ou Urieux (5). La raison ? La présence, sur son territoire, du site d'émission du Galaxie.

Nous sommes allés à la rencontre de ces habitants qui vivent à côté d'une antenne-relais.



Saint-Étienne est, de très loin, la commune de Loire Sud qui compte le plus d'installations. Photo ProgrèsRémy PIRAN

Rive-de-Gier : « Le problème, c'est l'accumulation des ondes »

Riverain d'une antenne-relais, Bernard Villemain s'est opposé, en vain, à l'installation d'un pylône craignant des répercussions sur la santé.

Il culmine à 23 mètres de haut. À Rive-de-Gier, un pylône métallique surplombe le collège François-Truffaut, au grand dam de Bernard Villemain, un opposant de la première heure. « On peut manifester son opinion, mais on a peu de leviers pour stopper un projet », soupire-t-il au pied de l'antenne-relais installée par Free et compatible 3G, 4G et 5G. Ce n'est pas un souci éminemment technique qui a poussé ce Ripagérien à élever contre ce projet. « Habité en contrebas, à 400 ou 500 mètres de l'antenne, mais je ne la vois pas de chez moi », confie-t-il. Ce qui le préoccupe, ce sont les effets des ondes sur la santé (1). « Au départ, j'étais engagé dans la lutte contre les compteurs Linky », précise Bernard Villemain.

« Chaque opérateur veut son réseau »

Ce qu'il craint désormais, c'est la multiplication des antennes-relais, avec le déploiement de la 5G. « Chaque opérateur veut son réseau », pointe-t-il. Et, s'il est prêt à se faire entendre une nouvelle fois dans le cas où une nouvelle antenne est installée à Rive-de-Gier, il espère surtout ne pas subir les effets des ondes sur la santé (1). « Au départ, j'étais engagé dans la lutte contre les compteurs Linky », précise Bernard Villemain.

« Je vais solliciter une nouvelle étude »

Il milite toujours car, selon lui, c'est « l'accumulation des ondes » qui est problématique. « J'ai demandé à faire effectuer des mesures d'ondes chez moi. Beaucoup de gens ne savent pas que ça existe, pourtant la démarche est gratuite et il suffit de solliciter sa mairie. Des gens sont venus sous deux semaines. Selon leur rapport, tout est normal. »



Bernard Villemain regrette qu'une antenne 5G ait été installée si près d'un établissement scolaire. Photo ProgrèsRémy PIRAN

(1) De nombreuses études scientifiques ont été conduites sur le sujet. En ce qui concerne la 5G, le dernier rapport de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) conclut qu'il n'est « pas probable » que le déploiement de cette technologie « n'introduise de nouvelles risques pour la santé, comparé aux générations de téléphonie précédentes ».

Saint-Étienne : ils se seraient mobilisés d'avoir trois antennes... une quatrième arrive

Trois opérateurs étaient présents sur moins de cinquante mètres, boulevard Valbenoitte. Les habitants qui étaient mobilisés au printemps en décembre ont eu la drôle de surprise d'apprendre qu'après Orange, Free et Bouygues, c'était au tour de SFR d'implanter une antenne à ce même emplacement. Une pétition est lancée.



Un collectif d'habitants de la rue Jean-Baptiste David et du boulevard Valbenoitte se mobilise devant la prolifération des antennes dans leur quartier. Photo archives ProgrèsRémy PIRAN

« Nous avons noté un déficit de qualité des services sur ce territoire »

Cyril Prévost, conseiller municipal délégué à la santé et à l'environnement de la Ville de Saint-Étienne, explique que ce projet d'antenne répond à un besoin de densification du réseau car nous avons noté un déficit de qualité des services sur ce territoire. La zone de recherche concerne un quartier et se limite entre 100 et 300 mètres.

Pour installer leur antenne, ils ont trouvé place sur cet immeuble du boulevard Valbenoitte. « Nous avons envoyé le dossier d'information en janvier le 26 janvier et depuis la déclaration préalable le 25 mars. Cela veut dire que les travaux n'auront pas lieu avant cet été. »

Le collectif d'habitants a lancé une pétition

Cette antenne est celle de trop pour les habitants du quartier. « Nous avons fait le tour des habitants du quartier pour mettre un mot d'opposition dans les boîtes aux lettres et on a lancé une pétition. Le document a été envoyé à nos députés. Les habitants y ont répondu. L'absence de concertation, le déploiement irrégulier du site Jean et les risques sanitaires... »

« Pour certains, ce sont des maux de tête, des troubles du sommeil, de la vision, de l'attention, du stress, etc. » Avec cette antenne d'urgence, on pourrait monter d'un cran.

« La préoccupation des habitants sur leur exposition aux ondes est légitime. À l'issue de l'installation des antennes, nous allons effectuer des mesures pour vérifier que l'on respecte bien les réglementations. Au-delà de 6 V/m (soit par mètre) on parle de point critique. Si l'on est au-dessus de 6 V/m, on va demander aux opérateurs de réduire la puissance des antennes concernées », indique Cyril Prévost.

« Chaque opérateur doit respecter son propre réseau »

Le seul dossier en y sera vigilant de toute façon. Le maire peut demander une simulation de position. C'est quelque chose que l'on optimise et que nous rapprochons les opérateurs. Pour sécuriser les habitants, on n'en demandera jamais assez. À chaque fois qu'il y a une inquiétude, on la relate à l'ANFR qui réalise des mesures », assure Laura Clavier, conseillère municipale déléguée à la santé et à l'environnement de la Ville de Saint-Étienne.

« La Ville n'a pas les moyens de s'opposer à cette installation »

En 2019, alors qu'il venait enfin d'être sorti de terre, l'antenne-relais qui trône à une trentaine de mètres du sol, juste derrière la maison de Guillaume Malak, dans le hameau de Babouin à La Ricamarie, fait partie du paysage. « Je m'attendais à ce que ça me gêne dans la vie de tous les jours », reconnaît celui qui a mis deux ans à construire son havre de paix où il vit avec son épouse et son jeune fils.

REACTION



Laura Clavier, conseillère municipale déléguée à la santé et à l'environnement de la Ville de Saint-Étienne. Photo archives ProgrèsRémy PIRAN

« Depuis que l'antenne est là, le réseau est moins bon »

En 2019, alors qu'il venait enfin d'être sorti de terre, l'antenne-relais qui trône à une trentaine de mètres du sol, juste derrière la maison de Guillaume Malak, dans le hameau de Babouin à La Ricamarie, fait partie du paysage. « Je m'attendais à ce que ça me gêne dans la vie de tous les jours », reconnaît celui qui a mis deux ans à construire son havre de paix où il vit avec son épouse et son jeune fils.

REACTION

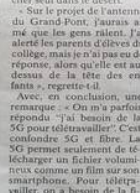


Guillaume Malak, habitant du hameau de Babouin à La Ricamarie. Photo archives ProgrèsRémy PIRAN

« La Ville n'a pas les moyens de s'opposer à cette installation »

En 2019, alors qu'il venait enfin d'être sorti de terre, l'antenne-relais qui trône à une trentaine de mètres du sol, juste derrière la maison de Guillaume Malak, dans le hameau de Babouin à La Ricamarie, fait partie du paysage. « Je m'attendais à ce que ça me gêne dans la vie de tous les jours », reconnaît celui qui a mis deux ans à construire son havre de paix où il vit avec son épouse et son jeune fils.

REACTION



Guillaume Malak, habitant du hameau de Babouin à La Ricamarie. Photo archives ProgrèsRémy PIRAN

« La Ville n'a pas les moyens de s'opposer à cette installation »

En 2019, alors qu'il venait enfin d'être sorti de terre, l'antenne-relais qui trône à une trentaine de mètres du sol, juste derrière la maison de Guillaume Malak, dans le hameau de Babouin à La Ricamarie, fait partie du paysage. « Je m'attendais à ce que ça me gêne dans la vie de tous les jours », reconnaît celui qui a mis deux ans à construire son havre de paix où il vit avec son épouse et son jeune fils.

REPÈRE

« Combien ça rapporte d'installer une antenne-relais chez soi ? »

Le loyer payé par les opérateurs pour la location, en général prévue pour dix ou douze ans, de son terrain ou du toit de son immeuble est très variable. Il dépend du lieu d'implantation, de la hauteur de l'antenne, de la qualité de la couverture mobile attendue. Ainsi, les loyers s'échelonnent entre 3 000 et 40 000 euros par an suivant ces différents critères. Le montant moyen tourne autour de 15 000 euros. À titre indicatif, un propriétaire de Roche-la-Molière qui a fait installer un pylône de 23 mètres sur le terrain de sa société perçoit un loyer compris entre 10 000 et 15 000 euros.